

REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} RALLYE V.H.C. DE LA LURONNE

1/2 JUIN 2012

Ce règlement particulier est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 37^{ème} Rallye National de la Luronne, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 16 AVRIL 2012
Ouverture des engagements :	lundi 16 AVRIL 2012
Clôture des engagements :	lundi 21 MAI 2012
Parution du road-book :	samedi 26 MAI 2012
Dates et heures des reconnaissances :	samedi 26 MAI 2012 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 et vendredi 1 JUIN 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérification des documents et des voitures :	vendredi 1 JUIN 2012 de 16h30 à 20h45
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 1 JUIN 2012 à 16h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 1 JUIN 2012 à 19h00
Publication des équipages admis au départ, heures et ordre de départ de l'étape :	vendredi 1 JUIN 2012 à 21h30, parc fermé de départ
Briefing des pilotes prioritaires :	samedi 2 JUIN 2012 à 7h30
Lieu :	Parc fermé Zone de la Saline à Lure, parking de la Communauté de Communes du Pays de LURE.
Départ du 1 ^{er} concurrent :	samedi 2 JUIN 2012 à 7h45 du parc fermé Communauté de Communes du Pays de LURE, Zone de la Saline à LURE
Publication des résultats partiels:	samedi 2 JUIN 2012 au parc de regroupement, à FAUCOGNEY
Arrivée du 1 ^{er} concurrent :	samedi 2 JUIN 2012 à 18h15 Parc fermé Zone de la Saline à LURE, CCPL à LURE
Vérification finale :	garage Dormoy, Ford à LURE
Publication des résultats du rallye/	samedi 2 JUIN 2012, 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent, Zone de la Saline à Lure, Communauté de Communes du Pays de LURE
Remise des prix :	Samedi 2 JUIN 2012 à 21h45 à la CCPL à LURE

Les concurrents du 2^{ème} Rallye VHC de La Luronne et du 2^{ème} Rallye Classic de La Luronne précéderont les concurrents du 37^{ème} Rallye National de La Luronne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 1 et 2 JUIN 2012 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours de la Communauté de communes du Pays de Lure (CCPL) et de la Commune de Lure, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

2^{ème} Rallye VHC de la Luronne

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 120 en date du 18/04/2012

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Techniques responsable VHC:	Mr Claude CUENOT	licence n° 0405/4454
Chargés des relations avec les concurrents :	Mr Georges BESANCON	licence n° 0412/2316

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} rallye VHC de la LURONNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2012 – coef 1
- Le Challenge VHC 2012 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2012
- Le Challenge VED 2012
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2012

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur le bulletin d'engagement, sinon la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Luronne à partir de jeudi 24 mai pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 1 juin 2012 de 16h30 à 20h30 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à LURE.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 1 juin 2012 de 16h45 à 20h45 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à LURE.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage DORMOY, Ford à LURE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2eme rallye VHC de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 mai 2012.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

	avant le 12 MAI	après le 12 MAI
avec la publicité facultative des organisateurs		
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	420 €	450 €
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	370 €	450 €
Pilote membre d'une autre ASA	440 €	450 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	900 €	900 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7P. Briefing oral des pilotes samedi 2 juin à 7h30 parc fermé à Lure

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA. L'organisateur établit l'ordre des départs.

Les concurrents du Rallye VHC partiront avant les concurrents du 37ème Rallye National de la Luronne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme règles spécifiques rallyes VHC – Règlement standard de la FFSA

4.1 Voitures autorisées

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2 et I.

Les catégories sont les suivantes :

Tourisme de série (T) Grand Tourisme (GT)

Tourisme de compétition (CT) Grand Tourisme de Compétition (GTS)

Grand Tourisme Prototype (GTP) Tourisme Spéciale Groupe 5 (HST)

Course Biplace (TSRC) immatriculée

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les voitures doivent posséder un PTN ou un PTH.

DEFINITION DES PERIODES DE L'ANNEXE K

Période A avant 1905

Période B 1905 à 1918

Période C 1919 à 1930

Période D 1931 à 1946

Période E 1947 à 1961

Période F 1962 à 1965

Période G1 1966 à 1969

Période G2 1970 à 1971

Période H1 1972 à 1975

Période H2 1976

Période I 1977 à 1981

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC et à l'indice de performance, il sera établi 3 classements :

- un pour les catégories 1 et 1 S confondues
- un pour les catégories 2 et 2 S confondues
- un pour la catégorie 3
- un pour la catégorie 3 S

Il sera également établi un classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

La remise des prix se déroulera le samedi 2 juin 2011 à la CCPL de LURE à 21h45. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

www.asaluronne.fr